



ALERTE



Pour un accès garanti des jeunes à une allocation et un accompagnement social global

Contribution du [collectif Alerte](#), de la plateforme « [Pour un Big Bang des politiques jeunesse](#) » et des [Apprentis d'Auteuil](#).

L'ampleur du phénomène de pauvreté et de chômage des jeunes et son impact sur leurs trajectoires sociales futures est bien documentée depuis de longues années. Elle n'a toutefois toujours pas trouvé de réponse structurelle, les gouvernements n'ayant mis en place depuis près de 40 ans que des réponses parcellaires et très segmentées et discontinues par type de problématiques ou statuts des jeunes. Le gouvernement l'a d'ailleurs reconnu en faisant de l'accès des jeunes au futur Revenu Universel d'Activité un enjeu majeur.

La crise économique et sociale qui débute rend impératif le besoin d'aller plus vite et de mettre rapidement en place un mécanisme ambitieux d'accès des jeunes à des ressources et un parcours d'accompagnement. Les jeunes sont en effet encore plus que l'ensemble de la population déjà victimes de la crise du marché du travail. Si aucune solution de solidarité nouvelle et massive n'est élaborée rapidement, ce sont des centaines de milliers de jeunes, diplômés comme peu ou pas qualifiés, qui vont se trouver sans ressources et livrés à eux-mêmes, ou, quand ils en ont, à leur soutien familial – qui risque lui-même d'être fragilisé considérablement pour une partie non négligeable de la population. L'impact sur leurs conditions de vie, capacités d'insertion et sur la cohésion nationale et le sentiment de solidarité intergénérationnelle serait extrêmement fort.

Cette solution doit selon nous reposer sur plusieurs principes :

1. Elle doit être structurellement à la hauteur des besoins quantitatifs : la crise va s'inscrire dans un temps long et toucher des populations larges, allant au-delà des jeunes aujourd'hui repérés comme NEET. Concevoir un dispositif contingenté, ciblé sur un profil très précis de jeunes et déterminé par un nombre maximum d'entrées en parcours, ou ne faire que renforcer les dispositifs de ce type déjà existants (comme la Garantie jeunes) serait une erreur qui nous assurerait de laisser de côté de nombreux jeunes. **Il faut créer un droit ouvert, garantissant à toute personne dont les ressources le justifient de pouvoir en bénéficier.**
2. Elle doit éviter toute rupture de parcours et abandon de jeunes sans solution : la crise va durer et personne ne sait quand le marché du travail retrouvera une réelle dynamique, inclusive pour tous et toutes, dont les jeunes. Dans ce contexte, une réponse limitée dans le temps, avec un parcours d'une durée prédéterminée, ne pourra qu'aboutir à des sorties massives sans solution, ramenant les jeunes vers le chômage et obligeant à tout reprendre à zéro, dans un gâchis de temps, d'énergie et de ressources publiques. **Ce droit doit donc s'exercer sans limite de durée,**

jusqu'à l'âge de 25 ans et l'éligibilité du jeune au Revenu de Solidarité Active (RSA).

3. Elle doit coupler allocation et accompagnement, pour soutenir les jeunes monétairement mais aussi socialement et professionnellement, pour renforcer leurs chances d'insertion durable. **Cette solution doit donc être autant un droit aux ressources qu'à l'accompagnement**, afin de ne pas laisser de jeunes sans appui, ni soutien familial ni réseaux d'entraide, **et cet accompagnement doit être dûment financé.**
4. Il est nécessaire que tous les jeunes éligibles accèdent facilement à ce droit et que le non recours soit le plus réduit possible. Cela implique de pouvoir aller au plus près des jeunes, là où ils sont. Cela implique également que les modalités d'accompagnement soient adaptées, aux profils et besoins des jeunes, afin qu'il s'agisse d'un droit réel et que personne n'en soit exclu – et donc ne soit exclu par conséquence des ressources associés. **Il est capital, au moins dans un premier temps, de mobiliser largement une pluralité d'acteurs pour être rapidement en capacité de délivrer ce droit**, tout en veillant à la coordination d'ensemble des acteurs et à la cohérence de ce droit avec le futur service public de l'insertion.
5. **Cette solution doit être la moins stigmatisante possible pour les jeunes**, afin de lutter contre le non recours mais également contre le sentiment de ne pas être traité comme un citoyen à part entière en raison de son âge. Le montant de l'allocation doit être du même niveau que pour tout citoyen, c'est-à-dire du montant du RSA.

Pour garantir le respect de ces principes, nous demandons l'ouverture du RSA à 18 ans tout en améliorant significativement la qualité de l'offre d'accompagnement des allocataires du RSA en nous appuyant sur les mesures déjà prévues par la stratégie pauvreté mais qu'il convient d'accélérer et en revalorisant le montant du RSA (à hauteur de 50% du revenu médian). Ainsi les jeunes, comme toute personne en situation de précarité, bénéficieraient d'une politique d'insertion renforcée.

A défaut, nous proposons :

- La création d'une **aide financière spécifique, réservée aux jeunes en difficulté, dont les jeunes diplômés** et qui seraient dans un parcours d'accompagnement.
- Cette aide serait un **droit ouvert sous conditions de ressources, serait sans durée limitée et du montant du RSA.** Elle serait versée par les CAF.
- L'accompagnement mis en œuvre serait un **accompagnement social global plus souple et adapté, mais plus pérenne que la garantie jeunes**, afin de répondre aux besoins des jeunes trop éloignés pour rentrer dans la garantie jeunes tout de suite mais aussi pour ceux qui n'ont pas besoin d'un accompagnement aussi intensif (jeunes diplômés). **Un cahier des charges devrait être élaboré**, en s'inspirant de pratiques d'accompagnement existantes.
- Les acteurs du service public de l'emploi, en particulier les missions locales mais aussi Pôle Emploi, APEC, les départements, devront être mobilisés.
- **Les autres acteurs qui accompagnent déjà des jeunes** (et sont souvent à ce titre déjà conventionnés et évalués par l'Etat au titre de politiques sectorielles d'accès au logement, à l'emploi, etc.) **pourraient de droit le mettre en œuvre** notamment les centres d'hébergement et dispositifs de logement adapté – dont les foyers de jeunes travailleurs, les réseaux d'information aux jeunes, structures d'insertion par l'activité économique, équipes de prévention spécialisées, services d'accompagnement social à l'université, Epide, Ecoles de la deuxième chance (en remplacement des allocations spécifiques attribués dans le cadre de ces dispositifs) etc.

- Une attention particulière devrait être apportée pour que les **jeunes en situation de handicap et les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse** soient bien inclus, orientés et disposent si nécessaire de modalités pour adapter l'accompagnement à leurs besoins.
- **Cet accompagnement devrait être financé. Un montant de 1 600€** pourrait être attribué par jeune et par an aux structures.
- **La garantie jeunes resterait la forme la plus intensive d'accompagnement et verrait également son volume renforcé**, pour répondre au besoin d'accompagnement intensif d'une partie des jeunes.
- En complément, des programmes tels que "repérage des invisibles" ou "100% inclusion" déployés dans le cadre du PIC devraient être renforcés, pour là aussi aller vers les jeunes et leur permettre d'accéder à cette aide et à ce parcours d'accompagnement.
- **Les fonds européens pourraient être mobilisés pour financer cet accompagnement**, via la future nouvelle initiative pour l'emploi des jeunes et plus largement le budget de l'Union. Dans la situation post-covid, l'Union européenne a en effet lancé un nouveau plan REACT-UE avec une attention particulière à l'emploi et l'inclusion sociale, qui est en ce moment en négociations, ainsi que le budget de l'UE (en suspens pendant la crise). Nous avons noté l'augmentation du FSE +, dont 15% pour emploi des jeunes. Il faut aller plus loin et faire de l'accès à l'emploi des jeunes une priorité du plan de relance européen.

Au-delà de cette prestation, les politiques d'accès des jeunes à la santé, à l'emploi, au logement ou à la mobilité devraient également être renforcées, pour une politique globale de lutte contre la pauvreté.

Liste des associations membres du collectif ALERTE national

1. Amicale du Nid
2. Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP)
3. Association des Paralysés de France (APF)
4. Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
5. ATD Quart Monde France
6. Citoyens et Justice
7. Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs et précaires (CCSC)
8. Coorace
9. Droits d'Urgence
10. Emmaüs France
11. Familles Rurales Fédération Nationale
12. Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
13. Fédération SOLIHA
14. Fédération Entraide Protestante
15. Fédération Française des Banques Alimentaires
16. Fédération Habitat et Humanisme
17. Fédération des acteurs de la solidarité
18. Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage)
19. Fédération Vacances et Familles
20. Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés
21. Fondation Armée du Salut
22. Fonds Social Juif Unifié (FSJU)
23. France Terre d'Asile
24. La Cimade
25. Les petits frères des Pauvres
26. Ligue des droits de l'Homme
27. Médecins du Monde
28. Secours Catholique
29. Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC)
30. Union nationale de l'Aide des soins et des Services aux Domiciles (UNA)
31. Union nationale des associations familiales (UNAF)
32. Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
33. Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ)
34. Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)
35. Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS)

Coordination et animation du collectif Alerte national

Uniopss - 15 Rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris cedex 13
Manon JULLIEN : 01 53 36 35 09 / 47 – mjullien@uniopss.asso.fr

www.uniopss.asso.fr

Liste des organisations membres de la plateforme « Pour un Big Bang des politiques jeunesse »

1. Confédération française démocratique du travail (CFDT)
2. Coordination Nationale des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP)
3. Fédération des associations générales étudiantes (FAGE)
4. Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)
5. Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture (FFMJC)
6. Forum Français de la Jeunesse (FFJ)
7. Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

www.bigbangjeunesse.net